



Foresterie urbaine et périurbaine

Plan de reboisement des milieux naturels Ville de Baie-d'Urfé



30 décembre 2025

Irina Sambueva, CPI, M. Ing.

Chef de division - Environnement

Service des travaux publics

Ville de Baie-d'Urfé

trame-verte.com



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Mise en contexte | 3 |
| 2. Localisation et descriptions des boisés | 3 |
| 3. Restauration des boisés..... | 5 |
| 3.1. Abattages des arbres | 6 |
| 3.2. Préparation de terrain..... | 6 |
| 3.3. Plantation en boisé..... | 7 |
| Directives techniques de plantation | 9 |
| 3.4. Entretien des boisés..... | 10 |
| 4. Planification des travaux | 10 |
| 5. Estimation budgétaire | 11 |
| 6. Perspectives d'avenir | 12 |
| ANNEXE I - Cartes des parcs et zones de plantation | 13 |
| ANNEXE II - Photos des parcs | 24 |

1. Mise en contexte

Les ravages de l'agrile du frêne depuis son arrivée dans le sud du Québec en 2008 ont été considérables. La ville de Baie-d'Urfé, comme les autres dans la région, a vu ses boisés perdre une majorité de leurs arbres au profit de l'insecte ravageur exotique. En 2023, Trame-Verte a reçu le mandat de la ville afin de planifier les abattages des frênes et autres arbres morts dans 10 des boisés sous sa propriété. Ces travaux se sont terminés à la fin novembre 2025. Considérant la forte quantité d'arbres abattus et l'abondance d'espèces végétales exotiques envahissantes sous couvert, la ville a sollicité à nouveau Trame-Verte afin de planifier la restauration écologique des boisés concernés. Le présent plan vise donc à décrire les différents milieux touchés, ainsi que la procédure à suivre pour s'assurer d'y recréer des écosystèmes forestiers sains et durables.

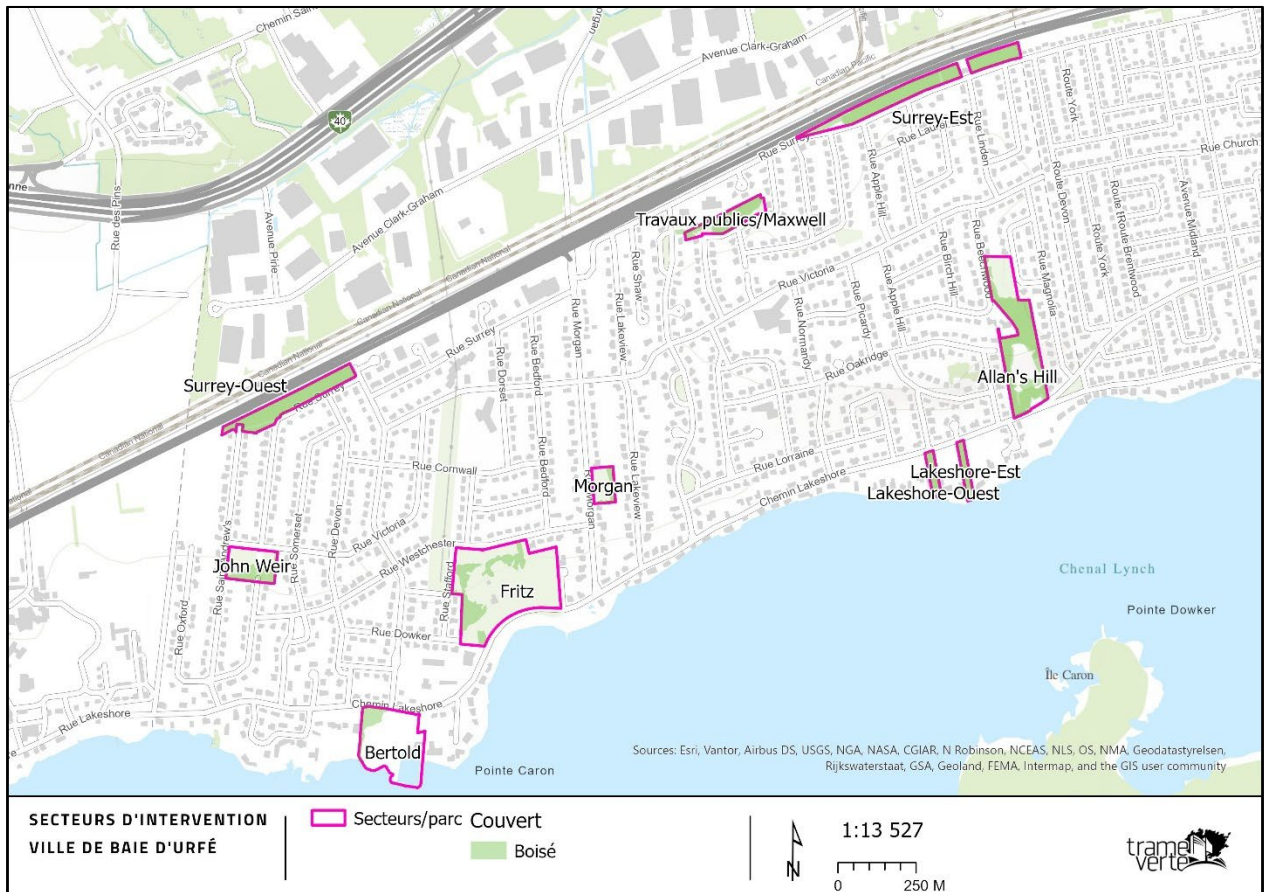
2. Localisation et descriptions des boisés

Un total de dix boisés ont été affectés de manière importante par l'agrile du frêne sur le territoire de Baie-d'Urfé, certains faisant partie de parcs aménagés, d'autres formant simplement des terrains boisés. Les boisés en question sont énumérés au tableau 1 ci-bas et présentés à la **Figure 1** :

Tableau 1 Caractéristiques des boisés à restaurer

| Nom du site | Superficie boisée (ha) | | | Configuration du boisé | Période d'abattage 2025 |
|---|------------------------|-------------|-----------|------------------------|-------------------------|
| | Initiale | À reboiser | % | | |
| 1 Boisé Surrey-Ouest | 2,15 | 1,54 | 72 | Contigu | Novembre |
| 2 Parc John-Weir | 0,64 | 0,25 | 39 | Contigu | Février |
| 3 Parc Bertold | 0,51 | 0,15 | 29 | Contigu / lisière | Novembre |
| 4 Parc Fritz | 1,50 | 0,37 | 25 | Contigu / Ilots | Février |
| 5 Parc Morgan | 0,23 | 0,02 | 9 | Lisière | Novembre |
| 6 Boisé aux travaux publics/ rue Maxwell | 1,12 | 0,80 | 71 | Contigu | Novembre |
| 7 Boisé Surrey-Est | 2,84 | 1,97 | 69 | Contigu | Novembre |
| 8 Parc Allan's Hill | 3,15 | 1,80 | 57 | Contigu | Février |
| 9 Terrain Lakeshore-Est | 0,43 | 0,13 | 30 | Lisière | Février |
| 10 Terrain Lakeshore-Ouest | 0,40 | 0,24 | 60 | Lisière | N/D (fait à l'interne) |
| Total | 12,97 | 7,27 | 56 | | |

Figure 1 Carte des boisés à restaurer



Parmi les boisés dégradés, 4 d'entre eux ressortent du lot, de par leur couvert forestier qui était dominé par les frênes et l'orme d'Amérique et l'ampleur des dommages observés (hectares affectés entre parenthèses) :

- Boisé Surrey-Ouest (1,54) ;
- Boisé aux travaux publics / rue Maxwell (0,80) ;
- Boisé Surrey-Est (1,97) ;
- Parc Allan's Hill (0,80).

À eux seuls, ces 4 boisés ils composent 84 % de toutes les superficies totales à restaurer. Les 6 autres boisés moins affectés comportent une proportion plus importante d'espèces résistantes, principalement l'érable à sucre (*Acer saccharum*), l'érable rouge (*Acer rubrum*), le peuplier deltoïde (*Populus deltoides*) et le tilleul à grande feuille (*Tilia americana*), mais également des espèces végétales envahissantes (EVEE) capable de former un couvert forestier, soit principalement l'érable de Norvège (*Acer platanoides*) et l'érable à Giguère (*Acer negundo*). Ces dernières sont jugées acceptables, puisqu'elles

sont en mesure de former un couvert forestier et un ombrage important à maturité et qu'elles permettent de lutter contre les autres EVEC arbustives qui empêchent le retour du couvert forestier, principalement le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) et le roseau commun (*Phragmites australis*) (**Figure 1**).

L'abondance d'EVEC dans les boisés demeure variable, puisque le niveau d'ouverture du couvert forestier est lui-même variable selon le site. De manière générale, plus la superficie à reboiser indiquée au **Tableau 1** est importante, plus les EVEC ont eu le temps de s'installer et plus elles sont abondantes. À l'inverse, les boisés moins affectés sont ceux qui conservent un couvert forestier davantage fermé, donc produisant plus d'ombrage, d'où la présence moindre d'EVEC.

Figure 1 Principales espèces végétales exotiques envahissantes arbustives présentes dans les boisés de Baie-d'Urfé, le nerprun cathartique (Source : *New York State Integrated Pest Management Program* – Flickr) et le roseau commun (Source : L.J. Mehrhoff, UConn, bugwood.org)



3. Restauration des boisés

Notre plan de restauration comporte deux volets généraux : 1) la plantation de baliveaux et d'arbustes dans le boisé et 2) la plantation d'arbres de calibres et d'arbustes au pourtour du boisé. La survie des plantations dépend de plusieurs aspects à considérer avant et après plantation, mais une même règle s'applique à tous les boisés : la restauration du couvert forestier passe avant tout par une **fermeture rapide du couvert arbustif** puis, éventuellement, du couvert forestier. Plus vite revient le couvert, plus facile devient la gestion des EVEC.

Les traitements pouvant être requis dans la restauration de boisé sont, dans la séquence d'exécution :

- 1) L'abattage des arbres morts ou dépérissants;
- 2) La préparation de terrain (retrait de débris, retrait d'arbustes ou de souches d'espèces envahissantes, remplacement de la couche superficielle du sol, etc.);

- 3) La plantation de végétaux (avec ou sans dispositif de protection contre la végétation compétitrice ou le broutage par la faune);
- 4) L'entretien des plantations (gestion de la végétation compétitrice et/ou regarni de végétaux)

3.1. Abattages des arbres

Les abattages ont, pour la très grande majorité, été effectués en février et en novembre 2025. Ce fut donc un **total d'environ 3 000 abattages qui ont été effectués en 2025**. Toutefois, il reste quelques frênes moins prioritaires à abattre dans les parcs suivants :

- Boisé Surrey-Ouest (environ 20 abattages, situés près du sentier reliant les rues St-Andrews et Upper Cambridge);
- Parc Bertold (environ 20 abattages, situés à la bordure du parc à chien).

Bien qu'il ne soit pas urgent d'abattre les arbres morts ou dépérissants encore debout, il est toujours préférable d'effectuer avant la plantation toutes les opérations risquant d'endommager les plants. Il peut également exister des risques liés à la sécurité des ouvriers qui œuvreront au retrait des plants de nerpruns ou à la plantation d'arbres à proximité des arbres morts ou dépérissants. Il est possible, par contre, d'effectuer des rabattages à 5 ou 8 mètres plutôt que des abattages complets.

3.2. Préparation de terrain

Peu importe les essences d'arbre plantées, la **croissance du couvert ne sera jamais aussi rapide que si des semis et gaules issus de la régénération naturelle sont présents**. Or, puisque l'arrachage des plants de nerpruns semble, pour le moment, la meilleure option de contrôle de la végétation compétitrice, il serait possible de conserver une partie de la régénération intéressante par la simple identification des espèces arrachées. Cette stratégie, utilisée en parallèle avec la plantation de baliveaux comprenant une bonne diversité d'essences de milieux humides et un mélange d'essences pionnières et tolérantes, permettrait d'assurer un retour rapide du couvert, tout en maximisant sa résilience et la pérennité du couvert forestier. Il devient donc pertinent de conserver la régénération naturelle des érables de Norvège et érables à Giguère, eux qui ont davantage de chance de survie que n'importe quelle espèce plantée sur ces sites.

Parmi les EVEE présentes dans les boisés affectés, seul le nerprun cathartique pose une réelle menace pour les plantations. Le roseau commun se limite aux bordures de l'autoroute 20, aux boisés Surrey-Ouest et Est et son expansion est bien moindre que celle du nerprun. Par contre, la plantation d'arbres de calibre et d'arbustes en bordure des talles de phragmites peut contribuer à limiter l'envahissement graduel, tout en permettant de créer de l'ombrage dans cette partie des boisés moins ombragée.

3.3. Plantation en boisé

Outre les arbres, il est également souhaitable de planter des arbustes, puisque ces derniers génèrent une croissance en largeur et favorisent la fermeture plus rapide du couvert arbustif. Les semis d'arbres plantés devraient avoir atteint une hauteur supérieure à celle des arbustes voisins lorsque le couvert arbustif se sera refermé quelques années après plantation.

Nous recommandons la plantation d'essences indigènes adaptées aux milieux humides et présentant une variété de traits fonctionnels comme le taux de croissance, la tolérance à l'ombre ou le type de reproduction. En particulier, la vitesse de croissance est un critère important à considérer dans un contexte de lutte aux espèces envahissantes, lorsque les conditions de lumière le permettent. Par ailleurs, nous favorisons également la présence d'essences résineuses, puisqu'elles sont naturellement fréquentes dans les boisés de la région et qu'elles forment une certaine barrière à l'établissement du nerprun de par, entre autres, le pH plus acide de leur litière par rapport aux essences feuillues et par leur feuillage (et donc leur ombrage) généralement persistant toute l'année. La combinaison conifère-feuillu permet également de diversifier les niches écologiques exploitées, ce qui forme un rempart supplémentaire face aux espèces envahissantes. Ainsi, la majorité des essences plantées seront soit résineuses, soit à croissance rapide, ce qui en soi, constitue une barrière à l'établissement et à la croissance du nerprun.

Les secteurs à reboiser ayant tous des conditions relativement homogènes, les essences seront réparties uniformément dans les boisés. **Le seul critère à respecter est la répartition et le mélange les essences dans l'espace** et, donc, de ne pas produire d'agglomération d'une même essence. Les essences d'arbres et d'arbustes sélectionnées sont présentées au **Tableau 2**.

Il est généralement recommandé de planter les arbres selon une densité d'environ 1 000-1500 tiges/ha afin d'obtenir, à maturité, une densité d'environ 500 tiges/ha (ratio de 3 semis pour 1 arbre mature à terme). Toutefois, comme la superficie à reboiser ici est importante (plus de 7 ha), qu'il y a une proportion non négligeable de régénération naturelle déjà présente et puisqu'il est déjà prévu que du regarni – ajouts de plants – soit effectué lors des prochaines années, nous viserons donc une 1^{re} phase de reboisement de 500 ti/ha (environ 1,2 végétaux plantés pour chaque abattage). Les informations à considérer dans la planification sont les suivantes :

- Densité minimale de végétaux d'intérêt et « acceptables » requise : 500 tiges/ha
- Ratio d'abondance arbuste/arbre recommandé : 1 : 5
- **Espacement moyen entre les plants : 2,50 m**

En termes de taille de plant, de plus petits calibres sont recommandés afin de favoriser le succès de plantation, compte tenu de la meilleure adaptabilité des semis aux conditions ombragées et de la possibilité de reboiser plus densément pour un budget donné. Compte tenu de la croissance rapide du nerprun, des plants de 1 gallon (classe de contenant #1) sont préférables pour les arbustes et, pour les

arbres, des plants en récipients de 310 ou 320 ml (formats A25 et A15), communément nommés plants de forte dimension ou PFD. Le tout pour s'assurer d'une certaine hauteur, mais également d'un coût plus raisonnable pour permettre des plantations assez denses.

Tableau 2 Détail des plantations d'arbres et arbustes à l'intérieur des boisés

| Nom latin | Nom français | lumière | Humidité | Calibre | qnté |
|-------------------------------|-----------------------|---------------|----------------|---------|-------------|
| Essences feuillues | | | | | |
| <i>Acer rubrum</i> | Érable rouge | intermédiaire | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Acer saccharinum</i> | Érable argenté | intermédiaire | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Acer saccharum</i> | Érable à sucre | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 225 |
| <i>Amelanchier canadensis</i> | Amélanchier du Canada | intermédiaire | humide, modéré | A15/A25 | 225 |
| <i>Betula alleghaniensis</i> | Bouleau jaune | intermédiaire | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Betula papyrifera</i> | Bouleau à papier | soleil | modéré, sec | A15/A25 | 225 |
| <i>Carya cordiformis</i> | Caryer cordiforme | soleil | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Ostrya virginiana</i> | Ostryer de Virginie | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 225 |
| <i>Populus deltoides</i> | Peuplier deltoïde | soleil | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Quercus macrocarpa</i> | Chêne à gros fruit | intermédiaire | variable | A15/A25 | 225 |
| <i>Quercus rubra</i> | Chêne rouge | intermédiaire | modéré, sec | A15/A25 | 225 |
| <i>Tilia americana</i> | Tilleul d'Amérique | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 225 |
| Sous-total | | | | | 2700 |
| Essences résineuses | | | | | |
| <i>Abies balsamea</i> | Sapin baumier | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 186 |
| <i>Larix laricina</i> | Mélèze laricin | soleil | variable | A15/A25 | 186 |
| <i>Picea glauca</i> | Épinette blanche | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 186 |
| <i>Pinus resinosa</i> | Pin rouge | soleil | modéré, sec | A15/A25 | 186 |
| <i>Pinus strobus</i> | Pin blanc | intermédiaire | modéré, sec | A15/A25 | 186 |
| <i>Thuja occidentalis</i> | Thuya occidental | intermédiaire | variable | A15/A25 | 186 |
| <i>Tsuga canadensis</i> | Pruche de l'Est | ombre | modéré, sec | A15/A25 | 184 |
| Sous-total | | | | | 1300 |

| Nom latin | Nom français | lumière | Humidité | Calibre | qnté |
|----------------------|-------------------------|---------------|----------------|---------|------------|
| Arbustes | | | | | |
| Cornus sericea | Cornouiller stolonifère | intermédiaire | variable | 1 gal. | 83 |
| Lonicera canadensis | Chèvrefeuille du Canada | intermédiaire | variable | 1 gal. | 83 |
| Salix petiolaris | Saule pétiolé | intermédiaire | variable | 1 gal. | 83 |
| Salix discolor | Saule discoloré | ombre | variable | 1 gal. | 83 |
| Carpinus caroliniana | Charme de Caroline | ombre | modéré, sec | 1 gal. | 83 |
| Sambucus canadensis | Sureau du Canada | soleil | humide, modéré | 1 gal. | 81 |
| Corylus cornuta | Noisetier à long bec | ombre | modéré | 1 gal. | 83 |
| Viburnum lentago | Viorne lentago | soleil | modéré, sec | 1 gal. | 81 |
| Sous-total | | | | | 660 |

Directives techniques de plantation

Deux périodes de plantation sont possibles, soit au printemps (du dégel à la fin mai) et à l'automne (septembre à novembre), de manière à éviter les extrêmes de température. Lorsque possible, la période de plantation privilégiée demeure l'automne, afin de faire profiter aux racines de l'humidité du sol lors de la fonte des neiges au printemps, mais également afin de permettre le développement racinaire avant les périodes de sécheresse estivales.

Les directives techniques de plantation (récipients et baliveaux) à suivre sont les suivantes:

- La manutention et le transport des plants doivent permettre de maintenir l'intégrité de ces derniers. Une bâche de transport par-dessus la remorque est fortement recommandée;
- Les plants doivent être maintenus à des températures adéquates et bénéficier d'arrosage régulier jusqu'à leur mise en terre;
- Une **protection des plants est requise pour les arbres feuillus seulement**. Comme du broutage par les rongeurs est probable (grugeage au collet et broutage des branches), des tubes de protections de 1,2 m (4 pi) de hauteur (de type Climatic : <https://www.dendrotik.com/fr/produit/protecteurs-d-arbres-climatic-pour-jeunes-plants/>) soutenus par des tuteurs de bambou (2 par tube) sont recommandés pour chaque plant feuillu;
- Des **collerettes de protection au sol** de 60 cm (2 pi) de côté sont également recommandées pour chaque plant (arbres et arbustes) afin de limiter la végétation compétitrice et préserver l'humidité du sol. Les collerettes de plastiques compostables de type *Organic Guard* sont préférables (<https://filmorganic.com/blog/organic-guard-high-performance-biodegradable-membrane>), puisqu'elles demeurent efficaces plus longtemps que les biodisques en fibres de coco utilisés habituellement.

3.4. Entretien des boisés

L'objectif du présent plan d'intervention vise essentiellement à restaurer le couvert forestier des boisés. La lutte aux EVEC n'est pas un objectif en soi, mais un certain contrôle doit être prévu afin de maintenir un certain succès de plantation. Les arbres doivent être libres de croître, sans compétition directe de plantes envahissantes au pourtour immédiat. Outre la mise en place de paillis au sol, des opérations périodiques d'arrachage/encapsulation/lutte phytosanitaire seront requises pendant la phase d'établissement des plants, soit les 10-15 premières années.

Il apparaît raisonnable d'envisager une opération de contrôle quinquennale, consistant à cibler les plants d'avenir et de dégager toute EVEC dans un cylindre de 1 m de rayon autour et au-dessus des plants (incluant le retrait des EVEC plus éloignées, mais dont les branches interfèrent). En tout, 2 ou 3 opérations de contrôle seraient envisageables pour mener les plants au-delà de la phase d'établissement et favoriser leur survie face à la compétition par les EVEC.

Toute opération de contrôle des EVEC doit prévoir retirer du site les débris de coupe de nerprun. L'arrachage demeure la meilleure option de contrôle pour les semis de nerprun, alors que les tiges matures de nerprun peuvent être tuées par encapsulation des souches.

Il est plus que probable que du regarni soit requis par endroit en cours de route, surtout dans un contexte de perturbations climatiques, comme des périodes de sécheresse 1 ou 2 ans après plantation. L'objectif est de s'assurer d'une densité de régénération, toutes strates confondues, d'au moins 500 tiges/ha d'essences d'intérêt (environ 2,5 m entre les plants), sachant qu'à maturité, la densité d'arbres dans nos forêts tempérées avoisine les 500 tiges/ha.

4. Planification des travaux

Il est possible de laisser une portion de débris ligneux au sol avant les plantations, mais ceux-ci devront être débités et étendus au sol sans laisser d'amas de débris. Quant à elles, les branches et souches de nerprun devront être retirées du site et disposées de manière à ne pas contaminer d'autres sites.

D'autres interventions d'entretien et de retrait de nerprun seront nécessaires après plantation, bien que la plus ardue demeurera certainement l'intervention initiale d'arrachage/encapsulation, alors que le nerprun a peu de compétition. **Nous recommandons 2 interventions d'arrachage/encapsulation réparties sur deux (3) années de croissance** (1 intervention le 1^{er} et le 3^e été). Une fois le système racinaire des semis d'arbres et d'arbustes plantés et leur canopée développés, la menace que représentent ces EVEC sera amoindrie.

Bien entendu, malgré ces opérations, le nerprun ne disparaîtra probablement pas, mais considérant qu'une partie des essences d'arbres sont à croissance rapide et que les espèces résineuses peuvent contribuer graduellement à modifier les caractéristiques du sol, la compétitivité du nerprun dans le milieu

risque de diminuer avec le temps. Il est à noter que la problématique de broutage par la faune pourrait affecter une partie des plants, mais la diversité des essences plantées demeure un rempart assez fiable contre de telles menaces environnementales spécifiques. Comme des protections de tronc devront être installées, elles devront éventuellement être retirées du site, une fois les cimes des arbres assez développées en hauteur.

5. Estimation budgétaire

Bien que le coût des interventions arboricoles puisse varier d'une année à l'autre en fonction des entrepreneurs, des secteurs ou des contraintes techniques, il est possible d'estimer le coût approximatif des travaux prescrits dans le présent plan de reboisement en se basant sur des projets de taille similaire auxquels Trame-Verte a contribué par le passé. **Le coût total des travaux reliés au présent plan est estimé à 175 000 \$.**

Estimation des coûts totaux :

| | Quantité | Coûts totaux estimés |
|--|----------------------|----------------------|
| Abattages résiduels <i>Boisé Surrey-Ouest et parc Bertold</i> | 40 arbres | 15 000 \$ |
| Préparation de terrain <i>Nerprun seulement, 2 interventions, arrachage et encapsulation, incluant retrait des débris, mais disposition non incluse</i> | 3 700 m ² | 10 000 \$ |
| Plantation en boisé <i>Fourniture, manutention, répartition et main-d'œuvre; arbres et arbustes, Incluant garantie 2 ans</i> | 3 660 | 60 000 \$ |
| Protection de tronc <i>Arbres feuillus seulement</i> | 2 700 | 30 000 \$ |
| Collerettes au sol <i>Collerette de type Organic Guard</i> | 3 660 | 60 000 \$ |
| Coût estimé total arrondi | | 175 000 \$ |

6. Perspectives d'avenir

La condition actuelle des boisés de Baie-d'Urfé à restaurer, malgré les problèmes d'envahissement par les EVEC, demeure relativement gérable. Les abattages massifs ont eu lieu l'an passé et conséquemment, l'envahissement risque de s'accroître cette année et les suivantes si le reboisement tarde.

Le présent rapport fait donc état des mesures de restauration à entreprendre afin de régénérer le couvert forestier le plus rapidement possible. Toutefois, la lutte aux EVEC est une science en développement et il n'existe présentement pas de méthode uniforme et éprouvée pour assurer le maintien de la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers en milieux urbains. Les méthodes de lutte décrites dans le plan ont été élaborées au mieux de nos connaissances et selon la littérature scientifique et nos observations faites sur le terrain dans les multiples situations vécues dans les boisés de la région métropolitaine.

Par ailleurs, éventuellement, d'autres frênes et ormes actuellement immatures deviendront matures, puis dépérissants à leur tour, et d'autres opérations d'abattage et d'entretien seront nécessaires, assurant un certain suivi sur la condition du boisé. Advenant des développements en recherche, il sera également possible de bonifier les prochains plans d'intervention dans le but de favoriser la résilience des écosystèmes forestiers urbains et de maintenir la dynamique naturelle de ces boisés.

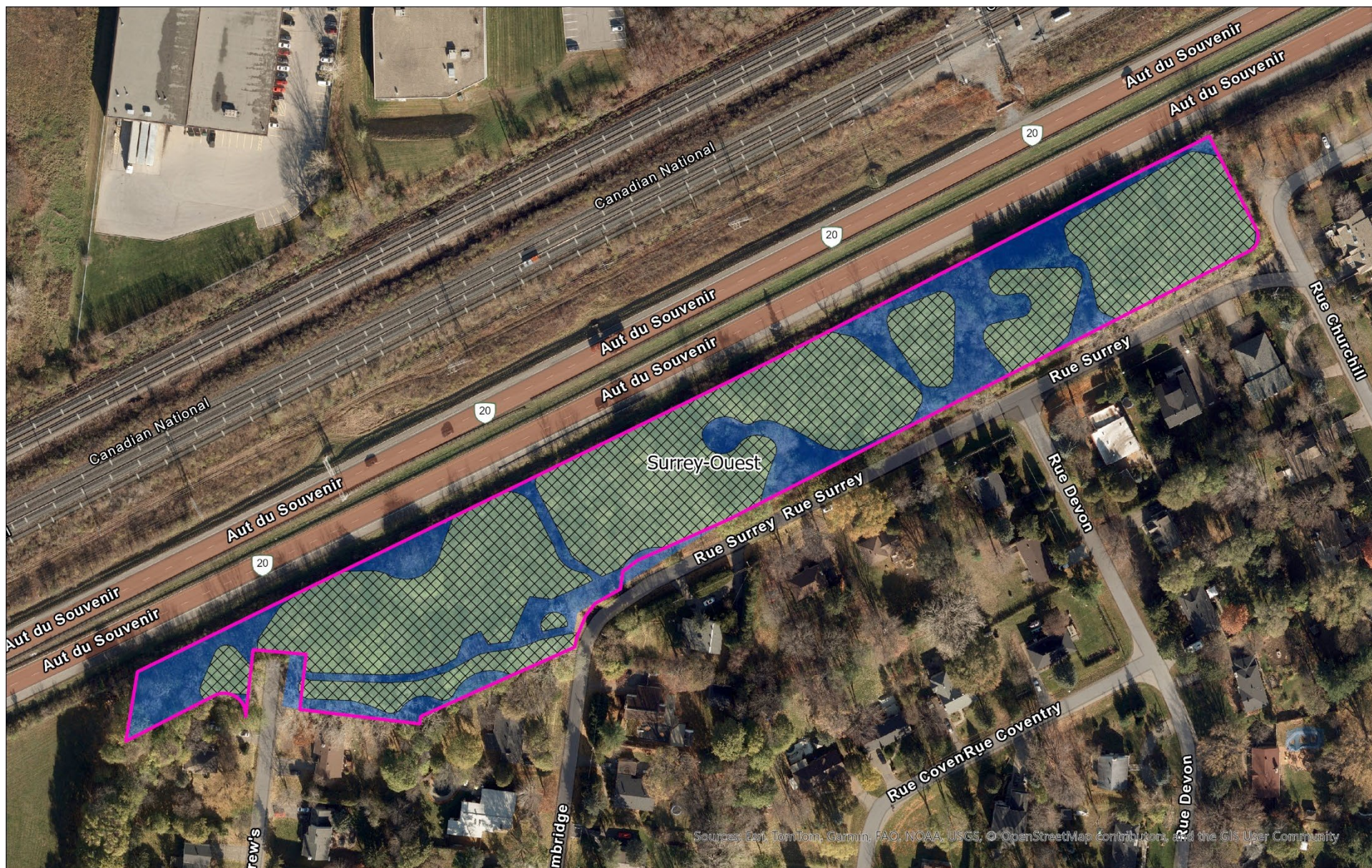
Nous déposons donc le présent plan de reboisement à votre attention et restons disponibles à répondre à tout questionnement en découlant.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir nos meilleures salutations.






Guillaume Sainte-Marie, ing.f., Ph.D.
TRAME-VERTE

ANNEXE I - Cartes des parcs et zones de plantation

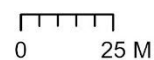


SECTEUR SURREY-OUEST
 (SECTEUR 1 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc

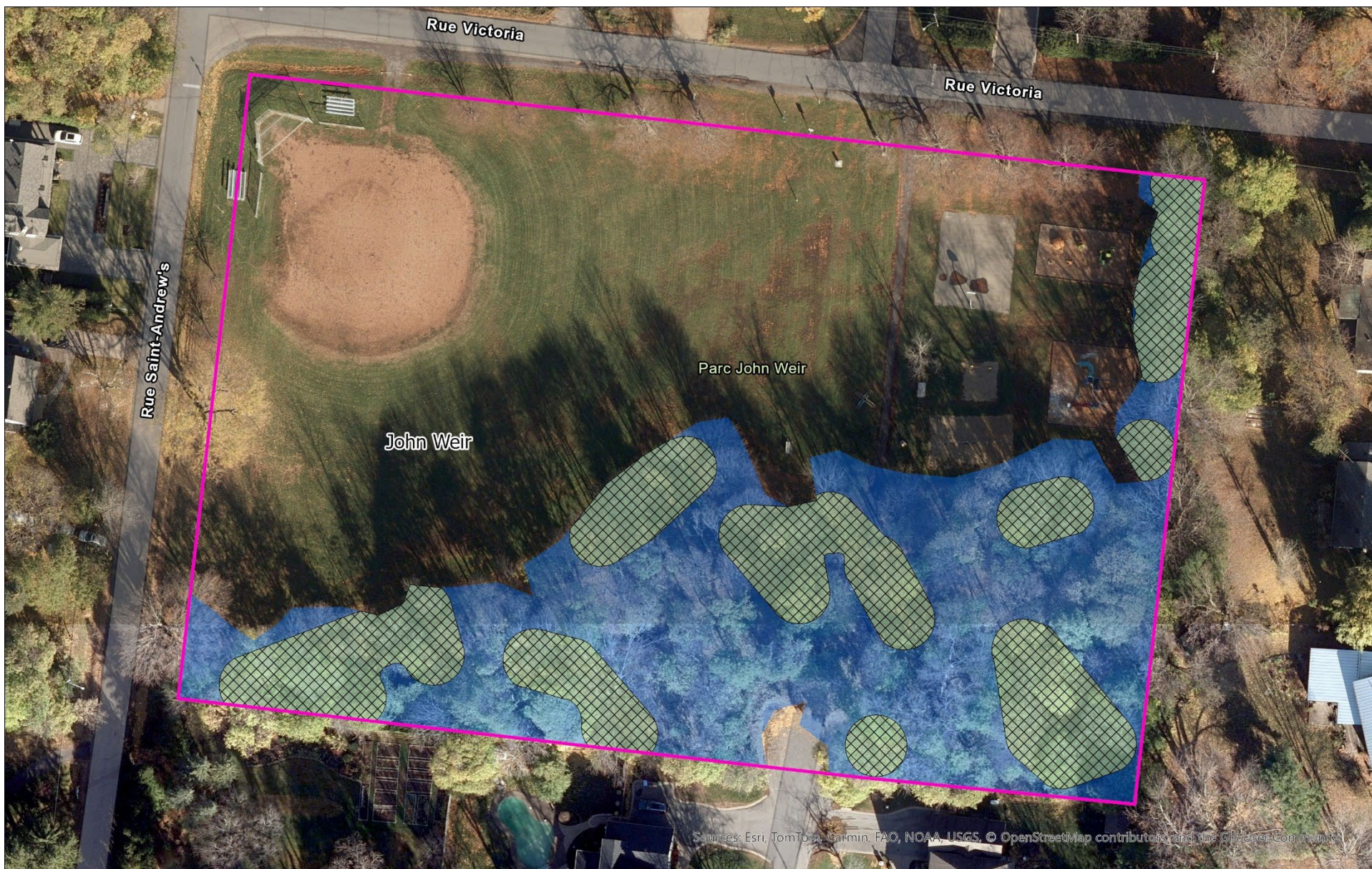


1:1 750






ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





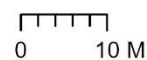
Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors and the Geodata Community

SECTEUR JOHN WEIR
(SECTEUR 2 DE 10)
VILLE DE BAIE D'URFÉ
PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc



1:750






ORTHOPHOTO :
AUTOMNE 2020
VILLE DE MONTRÉAL



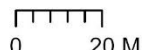


Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR BERTOLD
 (SECTEUR 3 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc



1:1 500

 0 20 M




ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





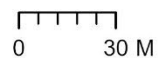
Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR FRITZ
 (SECTEUR 4 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc



1:2 000






ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





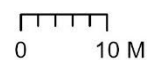
Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR MORGAN
(SECTEUR 5 DE 10)
VILLE DE BAIE D'URFÉ
PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc

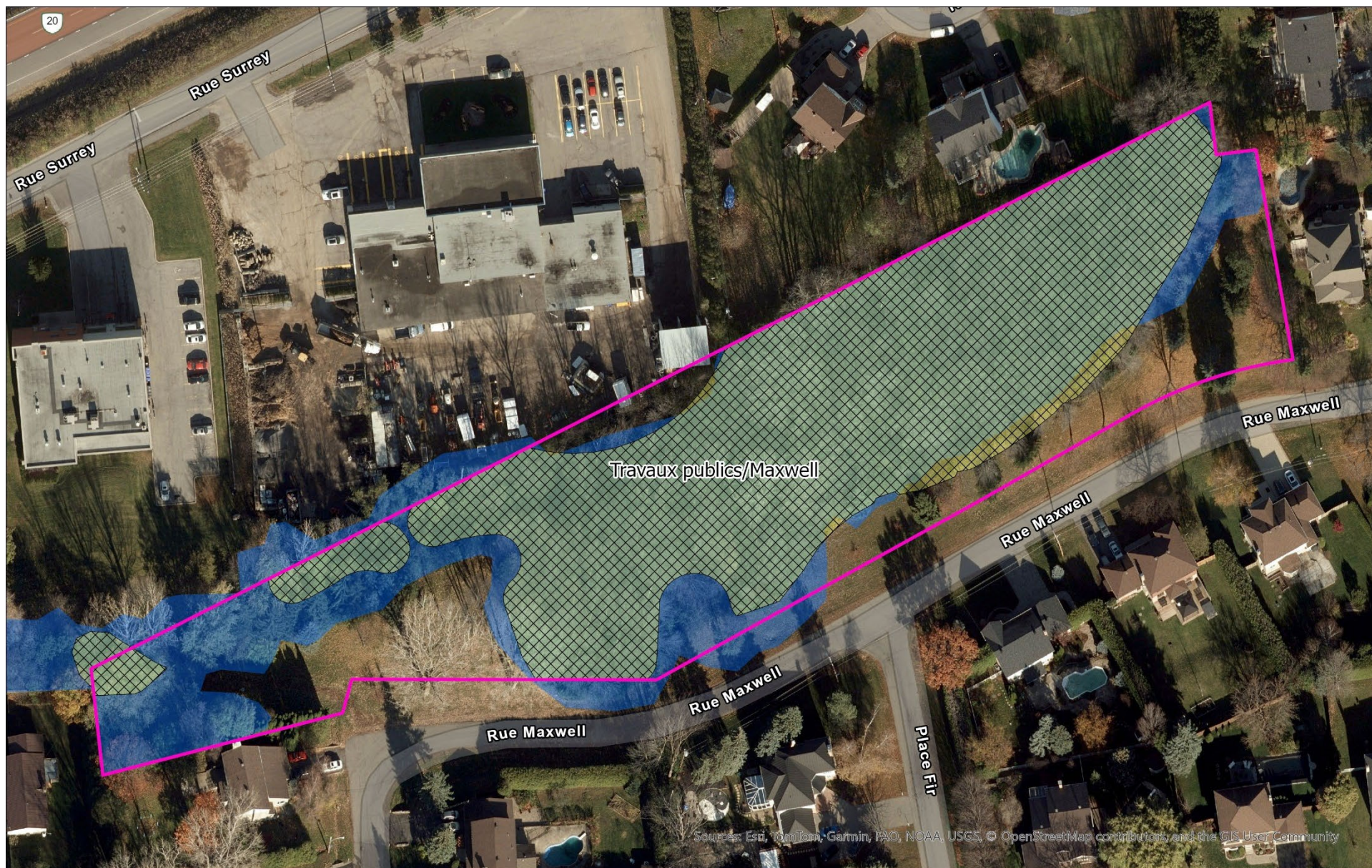


1:750






ORTHOPHOTO :
AUTOMNE 2020
VILLE DE MONTRÉAL





SECTEUR TRAVAUX PUBLICS/MAXWELL
 (SECTEUR 6 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

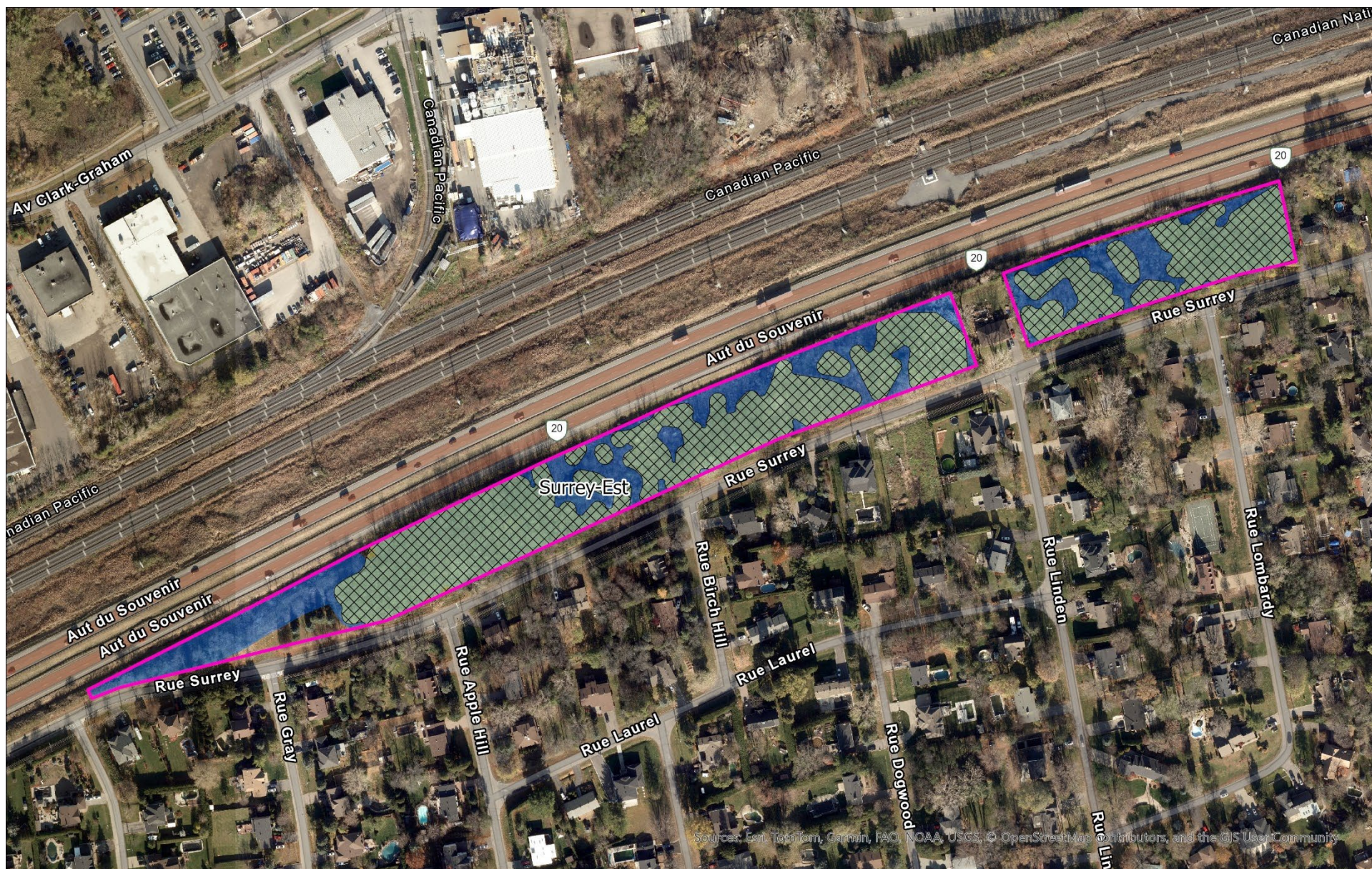
| | | |
|---|---|---|
| Couvert |  | Zone_plantation_approximative |
|  | Boisé |  |
| | | Parc |



1:1 000
 0 10 M

ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





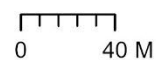
Source: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR SURREY-EST
 (SECTEUR 7 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert Zone plantation approximative
 Boisé Parc



1:2 750






ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





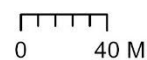
Source: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR ALLAN'S HILL
 (SECTEUR 8 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc



1:3 000






ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





SECTEUR LAKESHORE-EST
 (SECTEUR 9 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

Couvert  Zone_plantation_approximative
 Boisé  Parc



1:1 250






ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL





Sources: sat: TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

SECTEUR LAKESHORE-OUEST
 (SECTEUR 10 DE 10)
 VILLE DE BAIE D'URFÉ
 PAR G. SAINTE-MARIE, ING.F.

| | | |
|---|---|---|
| Couvert |  | Zone_plantation_approximative |
|  | Boisé |  |
| | | Parc |



1:1 000

0 10 M

ORTHOPHOTO :
 AUTOMNE 2020
 VILLE DE MONTRÉAL



ANNEXE II - Photos des parcs



1-Surrey-O



2-JohnWeir



3-Bertold



4-Fritz



5-Morgan



6-TP



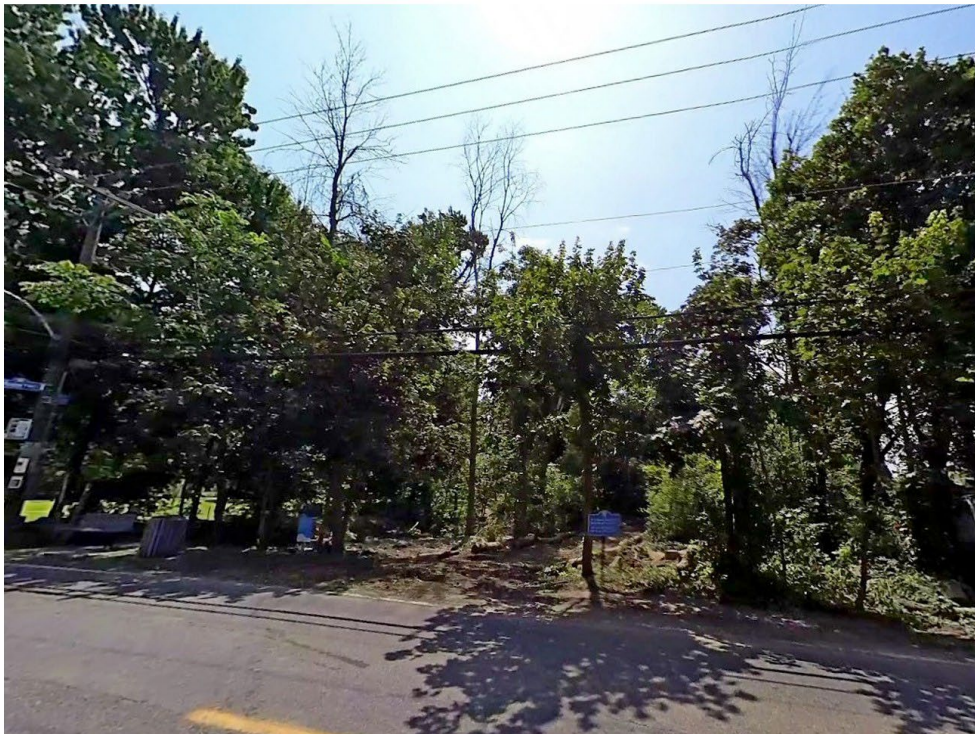
7-Surrey-E



8-Allan's Hill



9-LakeshoreE



10-LakeshoreO_StreetView_juil2024_cr